

Informations Post AGO

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 avril 2026, la Banque Zitouna publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **54 563 497, 663 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **40 751 374,099 DT** soit au total un résultat distribuable de **95 314 871,762 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **245 357,791 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **53 500 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **41 569 513, 971 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	245 357,791
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	53 500 000,000
Aux résultats reportés	41 569 513,971

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

En l'absence des conventions à soumettre aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, la cinquième résolution est considérée comme nulle et non avenue.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales d'allouer une enveloppe de 2 MDT bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, est déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamique :

L'Assemblée Générale, décide de désigner en qualité de membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, messieurs :

- M. Mounir TLILI,
- M. Mounir GRAJA,
- M. Anis EL GUIZI,

Et ce pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028,

L'Assemblée Générale décide, en outre, de fixer la rémunération allouée à chacun des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques comme suit :

Membres	Libellé	Montant Net (DT)
M. Mounir TLILI	Annuel	25 000
	Jetons de présence	2 500
M. Mounir GRAJA	Annuel	20 000
	Jetons de présence	2 000
M. Anis EL GUIZI	Annuel	20 000
	Jetons de présence	2 000

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président, les membres du conseil d'administration et le Directeur Général dans d'autres sociétés et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	6-1-1	273 158	820 881
Créances sur les établissements bancaires et financiers	6-1-2	1 301 376	135 247
Créances sur la clientèle	6-1-3	5 838 897	5 784 067
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	6-1-4	370 763	329 062
Valeurs immobilisées	6-1-5	110 456	111 273
Autres actifs	6-1-6	254 866	252 215
TOTAL ACTIF		8 149 516	7 432 745
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6-2-1	119 808	119 937
Dépôts et avoirs de la clientèle	6-2-2	7 005 512	6 320 671
Dettes de financements et Ressources spéciales		-	-
Autres passifs	6-2-3	286 827	309 332
TOTAL PASSIF		7 412 147	6 749 940
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		265 000	265 000
Réserves		430 800	377 054
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		41 569	40 751
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6-3	737 369	682 805
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 149 516	7 432 745

III- L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de Réinvestissement	Autres Capitaux Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2024 avant affectation	265 000	28 500	20 612	255 849	0	38 676	74 168	682 805
Affectation du Résultat de l'exercice 2024	-	-	5 643	66 450	-	2 075	- 74 168	0
Solde au 31/12/2024 après affectation Résultat	265 000	28 500	26 255	322 299	0	40 751	0	682 805
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit non encore libéré	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice 2025	0	0	0	0	0	0	54 563	54 563
Solde au 31/12/2025 avant affectation	265 000	28 500	26 255	322 299	0	40 751	54 563	737 369
Affectation du Résultat de l'exercice 2025	0	0	245	53 500		818	-54 563	0
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31/12/2025 après affectation Résultat	265 000	28 500	26 500	375 799	0	41 569	0	737 369

IV- **La Liste des membres du Conseil d'administration**

Administrateur	Qualité	Date d'expiration du mandat	Mandats dans d'autres établissements
M. Victor Nadhim Ridha AGHA	PCA	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - PDG MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société HMC. - Administrateur Société Immobilière et touristique Marina Gammarth
M. Adel ALAYA	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - DG MAJDA TUNISIA - Gérant MAJDA international Trading - PCA Zitouna Finance - PCA Zitouna Capital - PCA EXCELIA - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur Zitouna Paiement - Administrateur Zitouna Tamkeen - Administrateur Marina Gammarth - Administrateur La Cigale Tabarka - Administrateur La Cigale Gammarth - Administrateur Golf Tabarka - Administrateur HMC
Mme. Nabila BEN YEDDER	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - aucun
M. Jamel BOUZAIENE	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.	<ul style="list-style-type: none"> - aucun
M. Makrem BEN SASSI	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.	<ul style="list-style-type: none"> - PCA Zitouna Paiement - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur EXCELIA - Administrateur Zitouna Tamkeen
M. Abdelkader BOUDRIGA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Assurance COMAR - Administrateur Assurance HAYET - Administrateur Zitouna Tamkeen
M. Jilani BELAGHA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen